



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 47527

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la déclaration solennelle de l'Académie française, proclamée à l'unanimité, le 6 avril 2000. L'Académie française « s'alarme de ce que la politique d'amenuisement des filières littéraires, depuis plus de deux décennies soit sur le point de parvenir à éliminer presque complètement de notre enseignement la connaissance et le goût de la littérature ». Après avoir « asphyxié les langues anciennes », l'Académie française désapprouve clairement les orientations actuelles vers « les solutions paresseuses sous prétexte d'égalisation des chances ». Elle constate que « l'égalitarisme idéologique renforce ainsi les inégalités, puisque les élèves qui veulent vraiment apprendre, empruntent alors des itinéraires privilégiés et sélectifs dont seules les familles aisées connaissent les accès et peuvent assurer les coûts. L'Académie française, après avoir dénoncé » ce nouveau élitisme social « rappelle » à nouveau que l'école républicaine a été conçue en vue de corriger les effets de l'inégalité d'origine sociale et non en vue de les accentuer ». Au terme de ce plaidoyer accablant, l'Académie française constate : » Etrange conception de la citoyenneté que de la vouloir ignorante de cette méditation sur l'homme qu'a été notre littérature pendant 1 000 ans et qu'elle continue d'être aujourd'hui ». Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant du cri d'alarme de l'Académie française pour que la France continue à être un pays de culture littéraire s'inspirant et prolongeant les civilisations grecque et latine.

Texte de la réponse

La maîtrise de la langue et la constitution d'une culture commune, assises sur la connaissance de la littérature, sont au centre des préoccupations de l'enseignement scolaire, comme en témoignent les diverses mesures prises au cours de l'année scolaire 1999-2000, concernant les différents niveaux d'enseignement. A tous les niveaux, l'enseignement du français et de la littérature est renforcé. Une cohérence est recherchée entre les programmes du primaire, du collège et du lycée. Les nouveaux programmes du collège mettent l'accent sur la lecture des grandes oeuvres littéraires, de l'Antiquité à nos jours, en relation avec les programmes d'histoire et l'étude des grands genres littéraires (romans, nouvelles, poésie, théâtre, autobiographie). Ils s'appuient sur la maîtrise des différentes formes de discours, comme la narration, la description ou l'argumentation. Ainsi, en classe de sixième, les élèves lisent des extraits des textes fondateurs de l'Antiquité (comme la Bible, l'Odyssée, les Métamorphoses ou l'Enéide) et étudient le conte (Perrault, Grimm par exemple). En cinquième, on leur fait découvrir les grandes oeuvres du Moyen-Age, la nouvelle, le roman policier ou le roman d'aventure. En quatrième et en troisième, on aborde les grands auteurs comme Voltaire, Balzac, Maupassant, Zola... La poésie et le théâtre sont également étudiés à tous les niveaux du collège. Au lycée, les nouveaux programmes de français de seconde applicables à la rentrée 2000, et ceux de première applicables à la rentrée 2001, cherchent à développer de façon marquée chez les élèves, des compétences littéraires et culturelles. Il s'agit de les amener à construire la signification des textes littéraires, avec notamment le retour de l'histoire littéraire, et l'analyse des différents genres et registres. Ainsi, la classe de seconde propose l'étude d'un roman ou de nouvelles du 19e siècle, d'une comédie ou d'une tragédie, d'un mouvement littéraire et culturel du 19e ou du 20e siècle, des conditions de production et de réception des textes littéraires, de grands débats sur l'altérité ou

l'éducation et des procédés construisant l'éloge et le blâme. En première, les élèves doivent étudier un mouvement littéraire et culturel du 16^e au 18^e siècle, le genre poétique, l'essai et le dialogue, le biographique, l'épistolaire, l'apologue et les réécritures. La série littéraire voit son horaire renforcé de deux heures en première et en terminale. Le futur programme de terminale de la série littéraire devrait élargir l'enseignement des lettres vers l'étude de la mythologie et des littératures étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47527

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3509

Réponse publiée le : 2 octobre 2000, page 5626